

# CAMPING NICOLAS-RIOUX INC.

MC-01

162, 1<sup>re</sup> rue  
St-Fabien, Qc  
G0L 2Z0  
(418) 730-5240  
(418) 869-3623

## Modalités et conditions de la location

CONTRAT- LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING À DES FINS DE VILLÉGIATURE.  
LE LOCATEUR LOUE PAR LES PRÉSENTES LE SITE DÉCRIT SOUS RÉSERVE DES MODALITÉS ET  
CONDITIONS ÉNONCÉES AU PRÉSENT CONTRAT. LE LOCATAIRE CONVIENT DE CE QUI SUIT:

### 1. Groupe campeur

1.1 La location de l'emplacement est consentie au Locataire pour utilisation exclusive pour lui-même et les personnes qui composent le groupe campeur, telles qu'énumérées au présent contrat.

### 2. Règlements généraux

2.1 Le Locataire s'engage à se conformer à tous les règlements du terrain de camping sans exception. Le Locataire déclare par les présentes avoir pris connaissance des règlements et s'engage à les observer.

2.2 Les règlements annexés au présent contrat font partie intégrante de ce contrat et peuvent faire l'objet de modifications sur simple avis transmis au Locataire.

2.3 Le Locateur se réserve le droit d'expulser tout Locataire ou groupe campeur qui ne se conforme pas aux règlements du terrain de camping ou qui à l'entière discrétion du Locateur sera jugé indésirable et ce, sans aucun remboursement ou dédommagement quelconque de la part du Locateur.

2.4 Le Locataire est responsable de tous les membres du groupe et de ses invités quant à l'observation des règlements par ceux-ci.

### 3. Non-paiement

3.1 À défaut du Locataire de défrayer les frais qu'il s'est engagé à payer en totalité selon l'échéancier inscrit aux présentes, le Locataire s'engage à quitter les lieux loués dans les 24 heures, sans préjudice aux droits du Locateur de réclamer les montants prévus au présent contrat.

### 4. Sous-location et cession

4.1 Le Locataire ne pourra céder son droit au présent contrat, ni sous-louer en tout ou en partie les lieux sans le consentement écrit du Locateur.

### 5. Dommages

5.1 Le Locateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages causés au Locataire ou à ses équipements, le Locataire n'aura droit à aucune compensation ou diminution de loyer, ni à aucune réclamation contre le Locateur pour dommages, frais, pertes ou déboursés subis par le Locataire et sans restreindre la généralité de ce qui précède, plus particulièrement pour:

- a) défektivité, diminution ou arrêt de l'électricité;
- b) dommages causés par l'eau, la pluie, la neige, la glace, les insectes, les rongeurs, les oiseaux, les arbres;
- c) dommages ou ennuis causés par la condition ou la disposition des fils, des conduits électriques ou autres;

initiales

# CAMPING NICOLAS-RIOUX INC.

MC-01

162, 1re rue  
St-Fabien, Qc  
G0L 2Z0  
(418) 730-5240  
(418) 869-3623

## Modalités et conditions de la location (suite)

### 5.1 (suite)

d) dommages, troubles, blessures, ennuis, inconvéniens causés par les actes des autres locataires ou des tiers;

e) nécessité d'interrompre quelconques services individuels ou collectifs aux locataires pour y effectuer des réparations, altérations, améliorations ou autres.

5.2 Le Locataire assume l'entière responsabilité pour tous dommages qui peuvent être causés à son unité de camping et à ses équipements et, de ce fait, il dégage le Locateur de toutes responsabilités pour le remisage hivernal.

5.3 Le Locataire sera personnellement responsable des dommages causés à la propriété du Locateur, par les actes que lui, les membres de son groupe ou ses invités pourraient commettre.

### **6. Modifications, améliorations et réparations**

6.1 Le Locataire ne devra en aucun temps faire de modifications, améliorations ou réparations au site loué sans avoir obtenu, au préalable, une autorisation du Locateur.

6.2. Toute modification, amélioration ou réparation apporté par le Locataire au terrain loué demeure la propriété du Locateur sans aucune compensation en faveur du Locataire. Si le Locateur l'exige, le Locataire devra remettre les lieux loués dans l'état où il les a pris.

### **7. Taxes**

7.1 Le présent contrat est assujetti à toutes les taxes qui peuvent s'appliquer en vertu des lois en vigueur dans la province de Québec.

7.2 Toute taxe foncière chargée en surplus au Camping pour votre terrain sera additionnée au coût final.

x

x

Signature du Locataire

Signature du Locateur

Date

# CAMPING NICOLAS-RIOUX INC.

R-01

162, 1re rue  
St-Fabien, Qc  
G0L 2Z0  
(418) 730-5240  
(418) 869-3623

## Règlements sur le camping 2019

- 1- Toutes modifications à l'aménagement doivent recevoir l'accord de la direction.
- 2- La construction de clôture est interdite.
- 3- Les cordes à linge sont interdites.
- 4- L'émondage des arbres est interdit ainsi que l'utilisation de ceux-ci pour des installations temporaires ou permanentes telles que cordes à linge, balançoires ou autres.
- 5- Toute installation de cabanons ou de patios doit recevoir l'accord de la direction et un seul cabanon est autorisé.
- 6- Les tables appartenant au camping Nicolas-Rioux vous sont prêtées et sont sous votre responsabilité et toute modification de celles-ci devra être autorisée par la direction.
- 7- Le locataire devra entretenir son gazon. Une tondeuse et l'essence nécessaire vous sont fournies par le camping. Si toutefois nous jugeons que votre terrain n'est pas bien entretenu, nous le ferons au coût de 20\$. Il est interdit de faire son gazon entre 12h et 13h et passé 20h.
- 8- Le bois de poêle est interdit à l'extérieur. Il devra être dans une boîte à bois, cabanon, etc. et ne pas être visible. La quantité de bois doit être limitée à 1/4 de corde.
- 9- La vente de bois est interdite sur le camping.
- 10- Chaque site doit être tenu dans un état de propreté absolue.
- 11- Le lavage des roulottes, autos ou autres sur le camping est interdit à l'eau courante; vous devez le faire avec une chaudière afin d'économiser l'eau courante.
- 12- Les déchets devront être déposés dans les bacs prévus à cet effet. Il est interdit de déposer vos déchets dans les poubelles réparties sur le terrain, autours ou dans les bâtiments.
- 13- Les feux de camp doivent être modérés et faits dans des foyers munis d'un pare-étincelles obligatoirement.
- 14- La limite de vitesse sur le site est de 10km/h et doit être respectée.
- 15- Aucun motocross ne sera toléré sur le site.
- 16- Les chiens et les chats doivent être gardés en laisse et ne pas être laissés sans surveillance et ne doivent pas être une nuisance pour la quiétude des autres locataires. Leur maître doit ramasser les excréments et les jeter à la poubelle dans un sac de plastique. De plus, un règlement municipal interdit les chiens de race pitbull et bull-terrier ainsi que tout chien hybride issu d'un chien de ces races. De ce fait, ceux-ci sont prohibés sur le camping aussi.
- 17- Il est interdit de flâner dans la buanderie et les salles de bains. (à venir)
- 18- La consommation, la vente et la possession de drogue sont interdites sur le terrain de camping.
- 19- La musique doit respecter en tout temps la quiétude du voisinage (à moins d'une autorisation spéciale de la direction).
- 20- Il est interdit de nourrir les animaux et les oiseaux ni d'installer des mangeoires.

initiales

# CAMPING NICOLAS-RIOUX INC.

R-01

162, 1re rue  
St-Fabien, Qc  
G0L 2Z0  
(418) 730-5240  
(418) 869-3623

## Règlements sur le camping

2019

(suite)

- 21- Le couvre-feu est fixé à 23h et le silence est de rigueur après ces heures et ce, jusqu'à 8h le lendemain matin.
- 22- Aucun contenant de verre ne sera toléré en dehors du site du campeur.
- 23- Une installation septique étanche est obligatoire pour votre égoût. Si un dégât survient à cause d'une installation inadéquate, la décontamination par un expert vous sera chargée.
- 24- Toute nouvelle roulotte devra être approuvée par la direction.
- 25- Aucune roulotte ne peut être vendue sur place incluant le terrain.
- 26- Le respect est demandé sur le site en tout temps. Aucune forme de violence ne sera tolérée. De plus, tous ceux qui fréquenteront le club l'Étang du moulin devront être respectueux avec le personnel et les équipements au même titre que les infrastructures du camping.
- 27- En entrant sur la propriété du camping, les campeurs, invités et visiteurs assument tous les risques et dangers liés à l'activité de camping dans un environnement campagnard en plein air.

J'ai lu, compris et accepte:

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date